



BUDGET PRIMITIF 2022

Note de Synthèse Budgets principal et annexes

**Conseil municipal
15 Décembre 2021**

Le vote du budget 2022 de la Ville de Bouzigues est l'occasion de rappeler le contexte économique et législatif dans lequel s'inscrit le vote du budget, notamment au travers du cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances, laquelle est fortement dépendante des prévisions économiques.

Ainsi, si les prévisions de croissance en France pour 2021 sont régulièrement revues à la hausse et devraient se situer entre 6% et 7%, la reprise économique pourrait être en partie freinée en 2022 par l'inflation : les prix à la consommation ont ainsi augmenté de +2,6% sur 12 mois en octobre du fait de la flambée des cours des énergies.

Ce contexte budgétaire de 2022 doit prendre en compte ces tensions inflationnistes dans le cadre des prévisions budgétaires, tout en n'omettant pas l'impact qu'aura eu la crise sanitaire depuis 2020 sur les finances publiques en général, et les finances locales en particulier.

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A. Environnement économique international

Projections de croissance du PIB réel pour 2021 et 2022

	2021	2022
France	6,3%	4,0%
Zone Euro	5,3%	4,6%
Monde	5,7%	4,5%

source : OCDE, septembre 2021

La croissance économique s'est redressée en 2021 après une année 2020 caractérisée par une forte dégradation du produit intérieur brut. Les différents plans de soutien des pouvoirs publics, notamment dans les pays les plus avancés ainsi que le redémarrage de nombreuses activités économiques expliquent cette dynamique. Le PIB mondial devrait selon les projections augmenter de 5.7 % en 2021 et de 4.5 % en 2022 avec toutefois d'importantes incertitudes quant à l'évolution de la pandémie de COVID 19 et aux mesures sanitaires que prendraient les Etats en cas de rebond épidémique.

Sans surprise, l'inflation a progressé en 2021 et demeurera à un niveau relativement supérieur à la situation d'avant crise pour les pays du G20 même si des disparités demeurent. En 2022, l'inflation anticipée pour les pays du G20 est évaluée à 3,9 % (3,7 % en 2021 et 2,7 % en 2020), 1,9 % pour les pays de la zone euro.

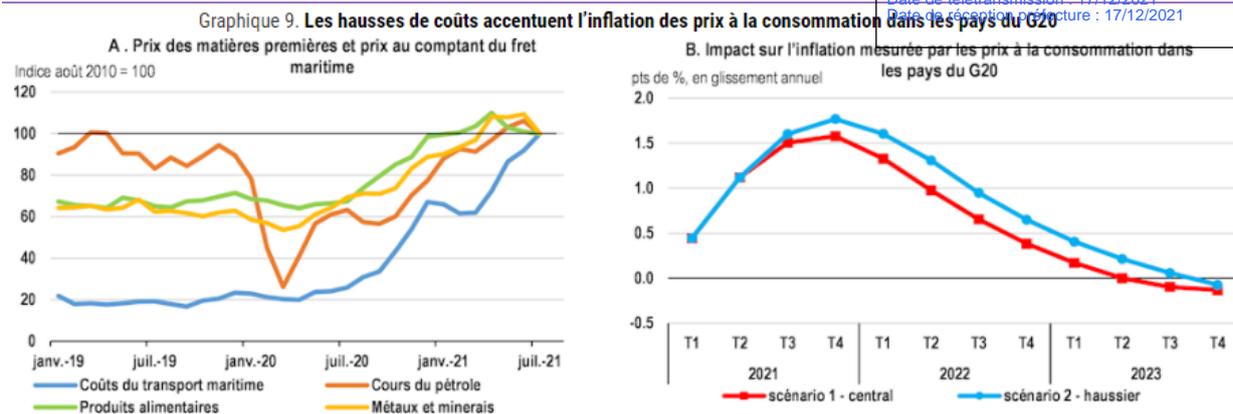
La hausse marquée de la demande mondiale chinoise, les perturbations de l'offre (notamment alimentaire) et la diminution des stocks ont ainsi entraîné une augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime dans le monde entier, en particulier en Amérique du Nord et en Europe.

Les prix mondiaux des matières premières ont dépassé, en juillet et en août de cette année, de 55 % environ leur niveau d'il y a un an. Les cours du pétrole ont rebondi, regagnant leur niveau pré-pandémie, les prix des métaux se sont envolés en raison de la vigueur de la demande de la Chine et des économies développées, et les prix alimentaires mondiaux ont atteint leur plus haut niveau de la décennie sur fond de forte demande et de perturbations de la production liées aux conditions météorologiques dans certaines grandes économies exportatrices de denrées alimentaires.

L'inflation augmente en 2021 mais devrait être contenue en 2022

	2021	2022
France	1,89%	1,45%
Allemagne	2,88%	2,12%
Etats-Unis	3,62%	3,08%

source : OCDE, septembre 2021



Les estimations réalisées par l'OCDE indiquent que les hausses des prix des matières premières et des coûts du transport maritime majorent d'environ de 1½ point l'inflation annuelle des prix à la consommation, pesant ainsi particulièrement sur les ménages disposant de revenus faibles dont la part de l'alimentation et des produits de première nécessité représentent une part relativement importante du revenu disponible.

De façon générale, la reprise mondiale devrait se poursuivre tout en conservant un caractère inégalitaire entre pays.

Pour les pays avancés : la mobilisation du levier budgétaire par les Etats et les conditions financières accommodantes devraient continuer de soutenir la demande. L'augmentation des dépenses d'investissement en Europe, à la faveur du plan de relance « Next Generation EU1 », et une hausse probable des dépenses d'infrastructure aux États-Unis en 2022 constituent des facteurs importants qui favoriseront la reprise l'année prochaine.

B. Environnement économique national

Fin 2021, le PIB de France retrouverait son niveau d'avant crise sanitaire. En 2022 il serait supérieur de 2,9 % par rapport à fin 2019.

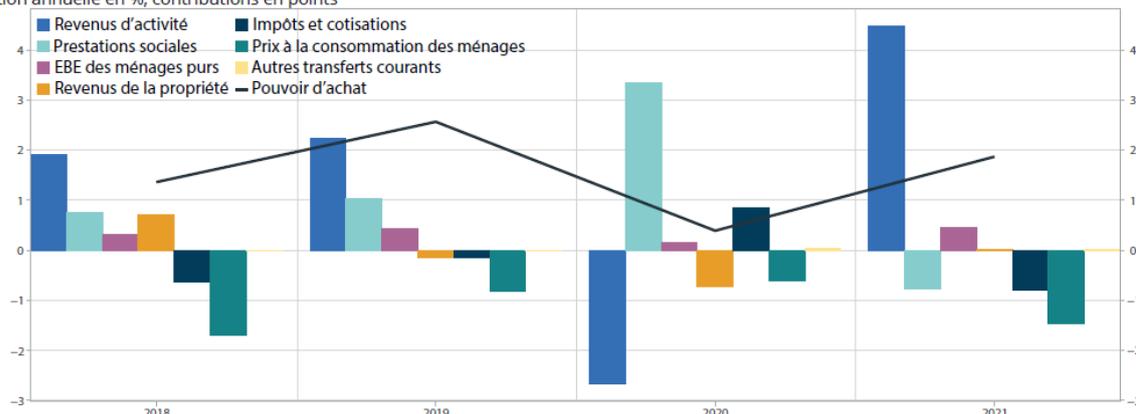
a. La conjoncture économique en France : les ménages

Le revenu disponible brut des ménages, après avoir stagné en 2020, devrait évoluer de +1,5 % en 2021 (inflation comprise).

¹ Sur la période 2021-2027, l'UE prévoit d'investir près de 2 018 Md€.

► 2. Le pouvoir d'achat accélérerait en 2021, malgré la hausse de l'inflation

évolution annuelle en %, contributions en points



Lecture : en 2021, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 1,9 %. La principale contribution à cette hausse serait celle des revenus d'activité, qui s'élèverait à 4,5 points.
 Source : Insee

Les mesures prises par l'Etat au travers de nombreuses mesures de soutien (chômage partiel, aides exceptionnelles aux travailleurs précaires et aux bénéficiaires de minima sociaux, prolongation des indemnités aux chômeurs en fin de droit etc.) ont donc permis de soutenir le revenu des ménages pendant la crise sanitaire. Notons que si le revenu global des ménages s'est amélioré, l'inflation a impacté distinctement les ménages, notamment en ce qu'elle pénalise de par son origine (énergies et matière première agricole) plus fortement les ménages modestes.

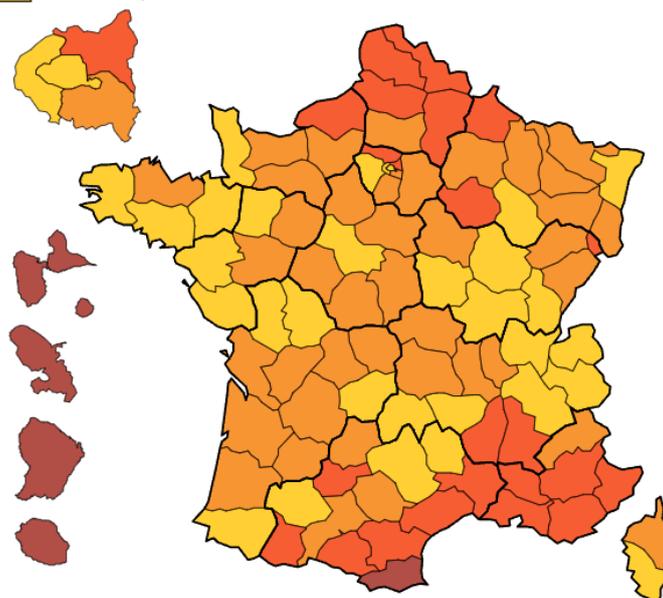
Le taux de chômage a baissé à 8% au deuxième trimestre 2021 et devrait se situer sous les 8% fin 2021 selon l'INSEE.

Avec toutefois des disparités entre Départements

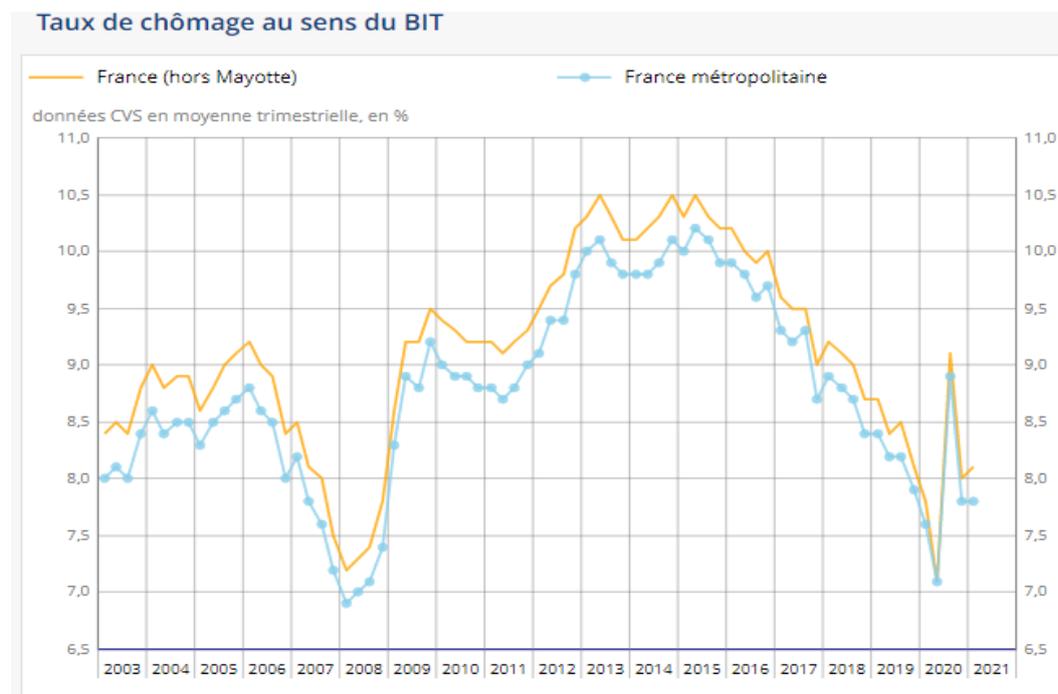
2^e trim. 2021 (p)

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

- 12,4 ou plus
- de 8,6 à moins de 12,4
- de 6,9 à moins de 8,6
- Moins de 6,9



En 2021 le taux de chômage en France retrouve le niveau de 2007 mais reste inégalitaire entre Départements et tranche d'âge. Si le taux de chômage est équivalent entre les hommes et les femmes et se situe autour de 8 %, il apparaît que le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes qui subissent un niveau de chômage particulièrement dégradé par rapport au 25-49 ans. Cette inégalité est aussi spatiale avec des taux qui varient fortement en France métropolitaine : le taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2021 affiche ainsi une valeur de près de 11,3 % dans le Département de l'Hérault (10,9% dans le Gard et 10,6% dans l'Aude) contre un taux de 6,7 % dans le Bas Rhin.



b. La conjoncture économique en France : les entreprises

► 4. Estimation puis prévision des pertes d'activité économique en 2021 par branche, en moyenne trimestrielle

écart au quatrième trimestre 2019, en %

Branche	Poids*	2020				2021			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Agriculture, sylviculture et pêche	2	0,2	0,2	0,1	-0,8	-1,8	-2,4	-1	-1
Industrie	14	-5,2	-21,3	-5,6	-3,5	-2,7	-2,7	-2	-2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	-0,6	-9,4	-1,4	-3,0	0,5	2,1	3	3
Cokéfaction et raffinage	0	6,8	28,2	21,7	31,0	128,4	103,0	103	103
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	-7,0	-23,9	-6,7	-4,1	-2,4	-3,4	-1	-1
Fabrication de matériels de transport	2	-12,7	-50,1	-21,1	-18,1	-23,2	-26,5	-26	-26
Fabrication d'autres produits industriels	6	-5,7	-22,4	-5,9	-3,3	-1,3	-1,5	-1	0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	-2,7	-11,7	0,6	3,5	2,4	3,9	2	2
Construction	6	-12,6	-34,6	-6,5	-6,8	-5,9	-3,2	-3	-3
Services principalement marchands	57	-5,4	-17,9	-4,5	-6,1	-6,3	-4,5	-1	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-6,2	-17,4	-0,3	-2,1	-2,3	-3,2	-2	-1
Transports et entreposage	5	-11,0	-33,7	-18,2	-21,5	-19,0	-14,8	-8	-8
Hébergement et restauration	3	-20,6	-59,6	-26,9	-48,4	-55,1	-42,1	-20	-9
Information et communication	5	-1,7	-7,2	0,0	2,5	3,9	4,7	5	6
Activités financières et d'assurance	4	-4,7	-15,2	-2,8	-1,9	-0,3	1,7	4	4
Activités immobilières	13	-1,3	-3,8	-0,8	-0,5	-0,3	0,4	1	1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-4,4	-17,7	-2,7	-1,7	-2,3	-0,9	0	1
Autres activités de services	3	-10,3	-41,6	-13,3	-25,1	-27,1	-22,0	-12	-8
Services principalement non marchands	22	-4,6	-15,1	1,2	-0,1	0,2	-0,1	2	2
VA totale	100	-5,5	-18,4	-3,5	-4,4	-4,3	-3,2	-0,7	-0,2
<i>Taxes et subventions</i>		-7,1	-18,8	-1,5	-3,5	-4,1	-3,2	-0,7	-0,2
PIB		-5,7	-18,4	-3,3	-4,3	-4,3	-3,2	-0,6	-0,1

■ Prévision

Lecture : au troisième trimestre 2021, la perte d'activité dans la branche de l'hébergement-restauration aurait été de 20 % par rapport au niveau d'avant-crise.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Fin 2021, la situation se situerait au niveau d'avant crise avec de fortes disparités en fonction des branches d'activité. L'activité serait ainsi nettement au-dessus du niveau d'avant crise pour les secteurs de la communication ou du service aux entreprises cependant qu'elle resterait dégradée pour les secteurs de la restauration ou du transport.

De façon générale, en 2022 et dans la prolongation d'assouplissement des mesures sanitaires l'activité devrait être supérieure à la situation d'avant crise. Ce retour à la normale a tout de même un coup élevé en matière de hausse du déficit public, lequel s'est accru de près de 230 Md€ pour les seules mesures de soutien aux ménages et aux entreprises (voir infra.)

II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Présentation du budget général de l'Etat

33 MISSIONS	Exécution 2017 ¹	Exécution 2018 ¹	Exécution 2019 ¹	Exécution 2020 ¹	LFI 2021	PLF 2022 ¹	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2022 ²
En CP en milliards d'euros, hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions »								
Action extérieure de l'État	2,6	2,7	2,6	2,8	2,8	2,8	+0,0	2,8
Administration générale et territoriale de l'État	3,3	3,1	3,2	3,1	3,5	3,6	-0,0	3,6
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,8	2,9	2,7	2,6	2,8	2,8	-0,0	2,8
Aide publique au développement	2,7	2,9	3,0	3,4	3,9	4,9	-	4,9
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0	-	2,0
Cohésion des territoires	18,6	17,6	17,3	17,3	15,9	17,1	+0,0	17,1
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	-	0,6
Crédits non répartis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	-	0,4
Culture	2,7	2,8	2,8	3,0	3,0	3,3	-0,0	3,3
Défense	33,2	34,2	35,7	37,5	39,2	40,9	+0,0	40,9
Direction de l'action du Gouvernement	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	+0,0	0,9
Écologie, développement et mobilité durables	16,2	17,4	17,7	19,2	19,2	19,5	+0,0	19,5
Économie	1,7	1,6	1,6	2,7	2,5	2,9	-0,0	2,9
Engagements financiers de l'État	0,6	0,6	0,3	0,4	2,8	3,7	-	3,7
Enseignement scolaire	50,6	51,8	52,5	53,4	54,9	56,5	+0,0	56,5
Gestion des finances publiques	7,6	7,5	7,4	7,4	7,5	7,5	-0,1	7,5
Immigration, asile et intégration	1,5	1,5	1,8	1,8	1,8	1,9	-0,0	1,9
Investissements d'avenir	0,0	1,1	1,1	2,1	4,0	3,5	+0,0	3,5
Justice	6,6	7,0	7,3	7,4	8,2	8,9	-0,0	8,9
Médias, livre et industries culturelles	0,6	0,6	0,6	1,1	0,6	0,6	+0,1	0,7
Outre-mer	2,3	2,3	2,2	2,2	2,4	2,4	-0,0	2,4
Pouvoirs publics	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-	1,0
Recherche et enseignement supérieur	26,4	27,1	27,3	28,2	28,2	29,0	+0,0	29,0
Régimes sociaux et de retraite	6,3	6,4	6,2	6,2	6,2	6,1	-	6,1
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	0,0	0,0	0,0	36,9	6,0	0,2	-	0,2
Plan de relance	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8	12,9	-	12,9
Relations avec les collectivités territoriales	3,3	3,6	3,5	3,6	3,9	4,2	-0,0	4,2
Santé	1,1	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	-0,0	1,3
Sécurité	12,5	12,8	13,3	13,8	13,9	14,7	-0,0	14,7
Solidarité, insertion et égalité des chances	19,2	19,9	24,7	28,5	26,1	27,0	+0,6	27,5
Sport, jeunesse et vie associative	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,6	+0,0	1,6
Transformation et fonction publiques	0,2	0,2	0,3	0,3	0,7	0,7	+0,1	0,8
Travail et emploi	16,2	13,9	12,7	12,9	13,4	13,4	-0,2	13,2

Depuis la mise en œuvre de la Loi organique relative aux finances (LOLF) la présentation du budget de l'Etat est déclinée en « missions » lesquelles regroupent des programmes. En 2022, ces 33 missions représentent 385 Md€².

² Ne sont pas comptabilisés les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales (43,2 Md€) et de l'Union européenne (26,4 Md€).

SOLDE GÉNÉRAL DU BUDGET DE L'ÉTAT

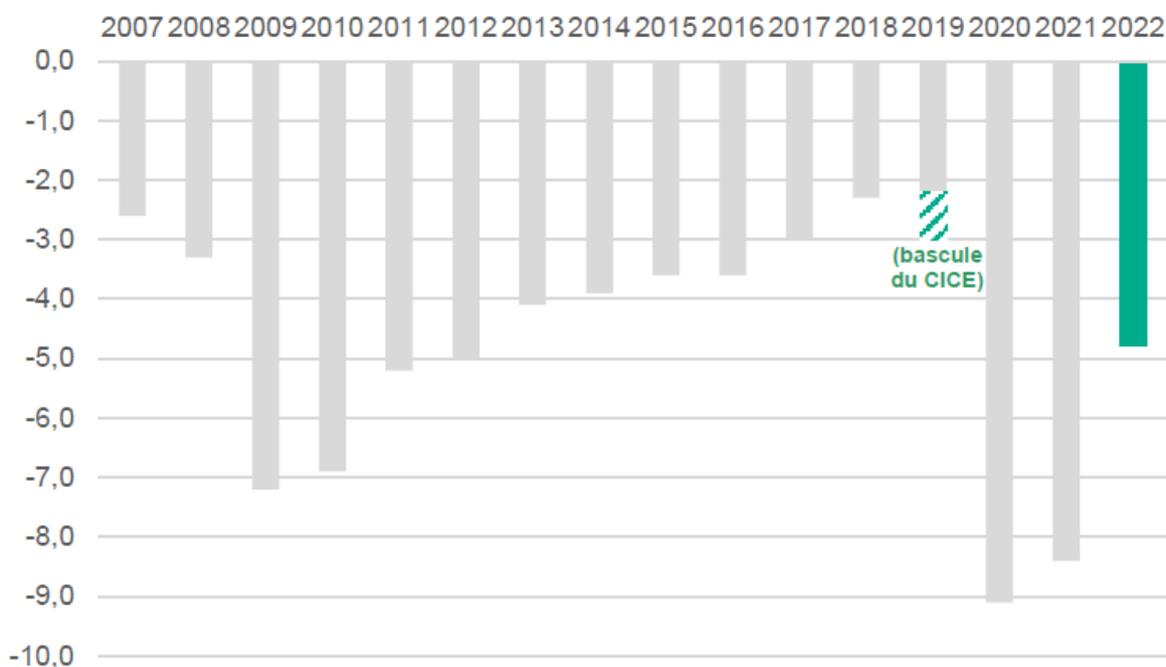
En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	LFI 2021	Révisé 2021	PLF 2022
Dépenses nettes¹	382,8	386,2	392,2	443,4	455,5	494,8	454,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	322,6	325,2	330,3	377,7	384,9	424,7	385,0
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,8	40,3	40,9	42,0	43,4	43,7	43,2
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	16,4	20,6	21,0	23,7	27,2	26,5	26,4
Recettes nettes	309,5	309,3	295,3	270,7	283,2	300,8	310,9
<i>dont impôt sur le revenu</i>	73,0	73,0	71,7	74,0	73,3	77,0	82,4
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	35,7	27,4	33,5	36,3	31,0	36,4	39,5
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	152,4	156,7	129,0	113,8	85,5	92,4	97,5
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques³</i>	10,1	12,1	11,3	6,9	17,1	17,5	18,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	24,4	26,2	35,8	25,0	51,1	55,3	54,4
<i>dont recettes non fiscales</i>	13,8	13,9	14,0	14,8	25,3	22,2	18,9
Solde des budgets annexes	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
Solde des comptes spéciaux	5,5	0,8	4,1	-5,4	-0,9	-3,5	0,3
SOLDE GÉNÉRAL	-67,7	-76,0	-92,7	-178,1	-173,3	-197,4	-143,4

En 2022, la croissance du PIB est estimée à 4 % dans le scénario macro-économique retenu à l'occasion de l'élaboration du budget (6 % en 2021).

L'inflation est estimée à 1,5 % revenant à son niveau d'avant crise.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le déficit budgétaire s'établirait à 197,4 Md€ en 2021 et à près de 143,4 Md€ en 2022, soit une situation dégradée au regard du solde budgétaire constaté en 2019.

Evolution du solde public (en % de PIB)



Selon les données du Ministère des Finances, les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises sur les années 2020-2021 ont accru l'endettement public de 230 Md€ (195 M€ pour l'Etat et 65 M€ pour la sécurité sociale). Pour le seul budget de l'Etat, le remboursement de l'annuité de la dette liée à la crise est estimée à 1,9 Md€.

En 2022, le déficit public sera supérieur au seuil des 3 % au sens de Maastricht pour la quatrième année consécutive, la faiblesse de la croissance française, associée à la crise sanitaire et à la baisse des impôts pesant sur les ménages et les entreprises expliquant cette trajectoire

Le taux des prélèvements obligatoires devraient, pour leur part, continuer à décroître à 43,5 % du PIB en 2022 (44,5 % en 2020).

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

Principales dispositions du PLF 2022 intéressant les collectivités territoriales.

Article 11 : Fixation pour 2022 de la dotation globale de fonctionnement et des variables d'ajustement.

L'article 11 du PLF pour 2022 fixe le montant de la DGF à 26,786 Md€ en 2022, soit une DGF stable en valeur nominale par rapport à 2021(26,788 Md€) mais en diminution de 1,5 % en valeur réelle soit le montant estimé de l'inflation en 2022.

Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (en AE)

en M€	LFI 2021	PLF 2022 périm octé	VAR* absolue	Evol*	Mesures de périmètre	PLF 2022
DGF	26 758	26 756	-2	0,0%	29,7	26 786
Dotation spéciale Instituteurs (DSI)	7	6	-1	-14,3%	0	6
Comp pertes TP & Redevance des mines	50	50	0	0,0%	0	50
FCTVA	6 546	6 500	-46	-0,7%	0	6 500
Compensations d'exonérations fiscales	540	581	41	7,6%	0	581
Dotation pour transferts de compensation d'exo	413	388	-25	-6,1%	0	388
Dotation élu local (DEL)	101	101	0	0,0%	0	101
TIPP Corse	63	57	-6	-8,6%	0	57
Fds de mobilisation dép pour l'insertion (FMDI)	466	466	0	0,0%	-27	439
Dotation dép d'équipt scolaire (DDEC)	326	326	0	0,0%	0	326
Dotation régionale d'équipt scolaire (DRES)	661	661	0	0,0%	0	661
Dot gale de const* & d'éqt scolaire St Martin (DGCES)	3	3	0	0,0%	0	3
DCRTP	2 905	2 880	-25	-0,9%	0	2 880
Compensat* taxe sur les logements vacants	4	4	0	0,0%	0	4
Départementalisation Mayotte	107	107	0	0,0%	0	107
DCRTP FDTF	284	284	0	0,0%	0	284
Dot fds comp* nuisances aéroportuaires	7	7	0	0,0%	0	7
Compensation du VT	48	48	0	0,0%	0	48
Prélèvement au profit de la Guyane	27	27	0	0,0%	0	27
Neutralisation réforme de l'apprentissage	123	123	0	0,0%	0	123
Polynésie française	91	91	0	0,0%	0	91
Soutien exceptionnel au profit du bloc communal (LFR3)	510	100	-410	-80,4%	0	100
Compensation réduction de 50% FB et CFE Indus	3 290	3 642	352	10,7%	0	3 642
Compensation FNGIR/CFE	1	1	0	11,1%	0	1
Compensation FNPDMTO	60					
Abandon définitive de loyers	10					
TOTAL Prélèvements sur recettes	43 400	43 209	-191	-0,4%	3	43 212
Dot* d'éqt des terr ruraux (DETR = DGE comm+ DDR)	1 046	1 046	0	0,0%	0	1 046
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	570	907	337	59,1%	0	907
Dotation politique de la ville (ex DDU)	150	150	0	0,0%	0	150
Dotation globale d'équipt (DGE) des départements	212	212	0	0,0%	0	212
Dotation titres sécurisés (CNI)	46	48	2	4,8%	0	48
Régisseur police municipale	1	1	0	0,0%	0	1
Dotation d'insularité	4	4	0	0,0%	0	4
Dotation Natura 2000	10	20	10	100,0%	0	20
Dotation protection fonctionnelle élu local	3	3	0	0,0%	0	3
Dotation générale de décentralisation (DGD)	1 550	1 550	0	0,0%	0	1 550
Dotation compensation région frais gestion TH	293	293	0	0,0%	0	293
Dotation compensation taxes additionnelles CFE et TFB	17	19	2	11,8%	0	19
Subventions des communes en difficulté	2	2	0	0,0%	0	2
Remboursement frais de garde-élu-local	7	4	-3	-42,9%	0	4
Fonds calamités publiques	40	106	66	165,0%	0	106
Dotation Outre Mer	145	145	0	0,3%	0	145
Concours masques	80	0	-80	-100,0%	0	0
Dotation baisse DCP des départements		52				52
Dotation plan d'action Seine Saint Denis		20				20
TOTAL Mission Relations avec les CT	4 175	4 582	407	9,7%	0	4 582
TVA des régions	4 294	4 679	385	9,0%	0	4 679
Fonds de sauvegarde des départements	250	264	14	5,4%	0	264
TOTAL concours de l'Etat en faveur des CT	52 119	52 733	614	1,2%	3	52 736
Total hors FCTVA	45 573	46 233	660	1,4%	3	46 236
Total hors FCTVA et hors TVA régions	41 279	41 554	275	0,7%	3	41 557

Le financement des enveloppes complémentaires allouées aux dotations de compensations (DSU, DNP, DSR) sera financé par redéploiement interne, conformément aux années précédentes.

Ce redéploiement amène à une minoration des variables d'ajustement de -1,39 %.

Article 12 : Expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active

L'article 12 du PLF pour 2022 permet à certains Départements fragilisés par le financement de cette prestation de recentraliser cette aide. Dès lors seraient assurés par l'Etat l'instruction administrative et la décision d'attribution mais aussi le contrôle ainsi que le financement de la prestation. Les départements candidats devront se prononcer par délibération avant le 1er mars 2022. Le financement de cette recentralisation sera assuré par la reprise temporaire de ressources antérieurement affectées aux départements candidats, soit la TICPE, le FMDI (fonds de mobilisation départementale pour l'insertion) et le dispositif de compensation prééquilibré.

Article 13 : Evaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales

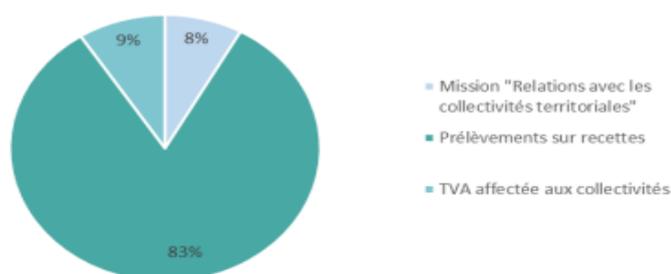
Cet article retrace les différents prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales. Hors dispositifs exceptionnels adoptés pendant la crise économique et sanitaire, le montant des PSR en 2022 est supérieur de +292 M€ à celui prévu par la LFI pour 2021.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Les moyens de la mission en 2022

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et prélèvements sur recettes pour 2022

	Exécution 2017 constant	LFI 2021 constant	PLF 2022 constant	Mesure de périmètre et de transfert	PLF 2022 courant
Prélèvements sur recettes	41,49 Md€	43,40 Md€	43,21 Md€	+0,00 Md€	43,21 Md€
Crédits du budget général*	3,32 Md€	3,92 Md€	4,24 Md€	-0,00 Md€	4,24 Md€
TVA affectée aux régions et aux départements	-	4,54 Md€	4,94 Md€	-	4,94 Md€
Total des concours financiers	44,82 Md€	51,86 Md€	52,39 Md€	+0,00 Md€	52,39 Md€

Article 30 : suppression de taxes à faible rendement

Dans la continuité des derniers projets de loi de finances, cet article a pour objet de supprimer des taxes aux rendements faibles

Article 46 : Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

Le PLF modifie les critères d'attribution de cette dotation en créant une quatrième fraction de la dotation dotée de 5 M€ destinée à accompagner les communes de moins de 10 000 habitants, denses ou très peu denses et ayant approuvé la charte d'un parc naturel régional. Le versement de cette dotation sera attribué aux communes ayant par ailleurs un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne de la strate.

Article 47 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement

De nouvelles modalités de répartition de la DGF sont proposées au travers de cet article.

- **Suppression du maintien de montant de DGF attribuée aux communes nouvelles**, cette disposition étant désormais sans effet au regard du maintien en valeur (nominale) de la DGF depuis 2019.
- **Fixation du seuil minimal d'évolution de la DSU et de la DSR à 95 M€ chacune**,
- **Modifications dans le mode de calcul du potentiel financier et fiscal** des communes et EPCI qui est l'un des critères utilisé pour déterminer le montant de DGF à attribuer à la collectivité :
 - o **Pour les communes** : Elargissement des ressources prises en compte dans le calcul du potentiel fiscal et financier : majoration THRS, TLPE, moyenne sur 3 ans des produits de DMTO, taxe sur les pylônes. Nouvelle modalité de calcul de l'effort fiscal : désormais seuls les produits de fiscalité directe communale seront pris en compte (les produits intercommunaux disparaissent ainsi que les compensations fiscales) au niveau du numérateur. Le potentiel fiscal 3 taxes au niveau du dénominateur sera, pour sa part calculé sur les taux moyens communaux strictement.
 - o **Pour les EPCI** : Elargissement des ressources prises en compte dans le calcul du potentiel financier et fiscal (Majoration THRS, taxe sur les pylônes, TLPE, moyenne des 3 dernières années pour les DMTO) ; l'effort fiscal agrégé est, comme pour les communes réduit aux stricts produits fiscaux de la THRS et des taxes foncières.

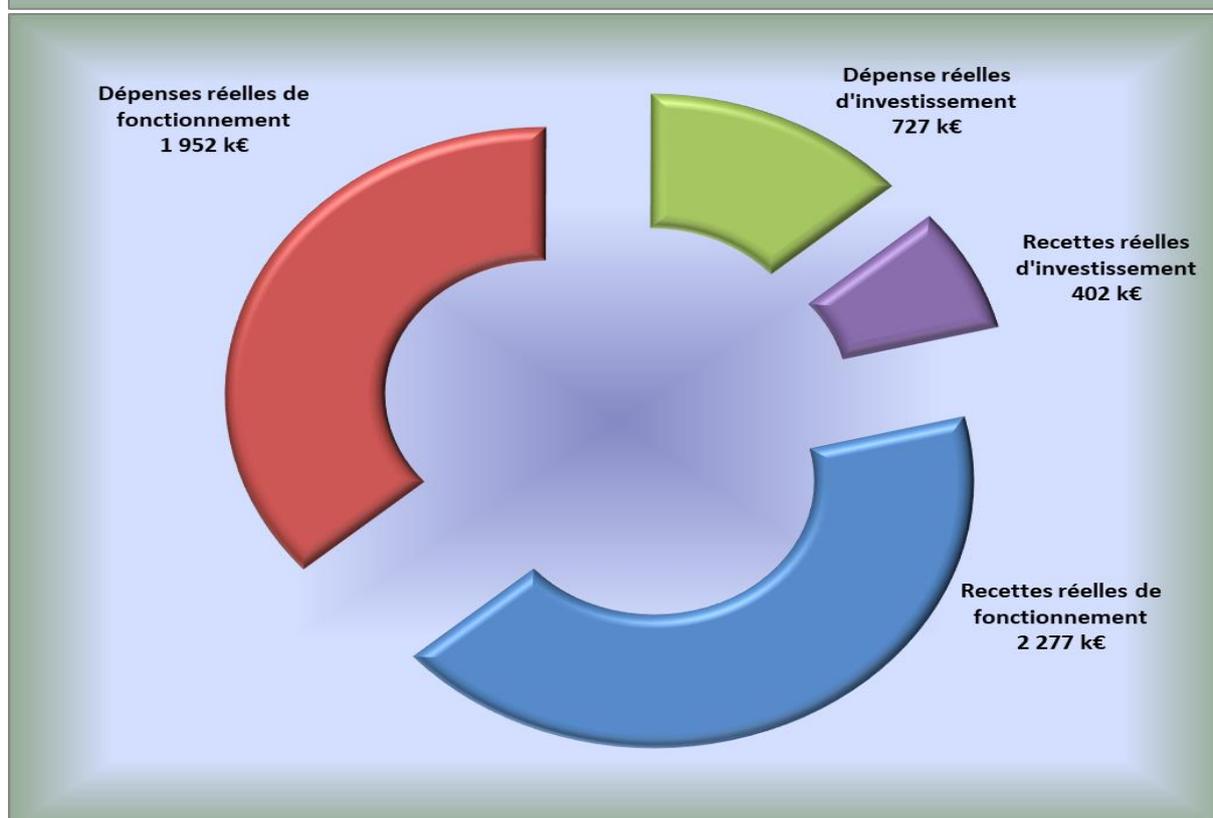
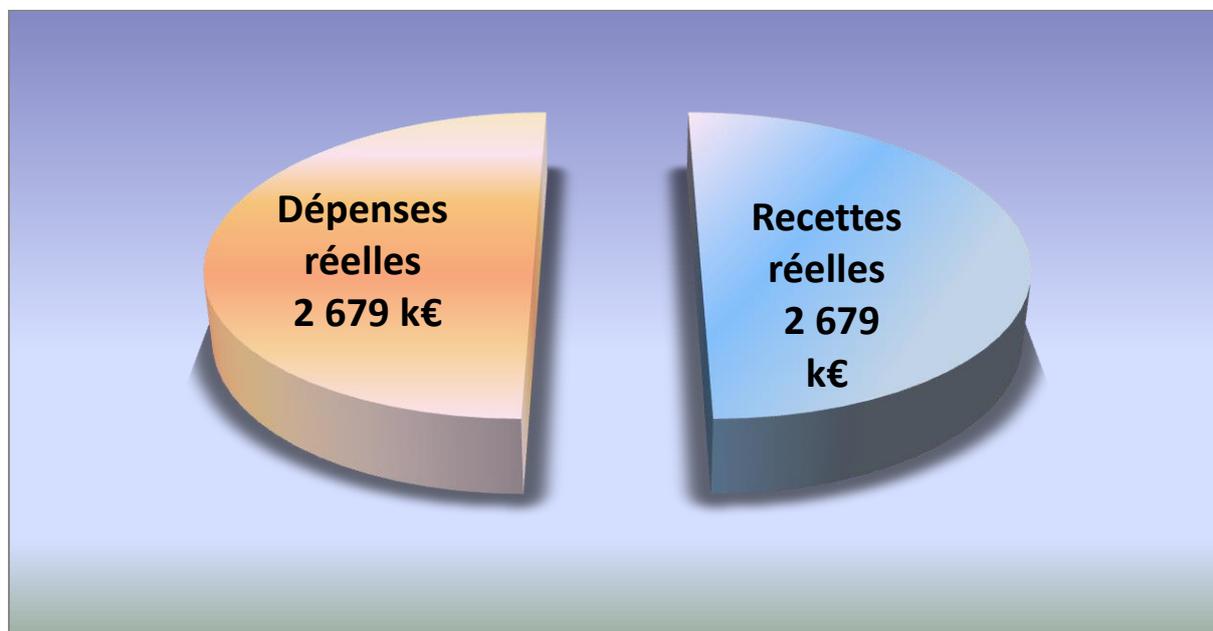
Amendements adoptés postérieurement au PLF :

Les députés ont adopté le 15 octobre, dans l'hémicycle, un amendement qui permet de prendre en compte les rôles supplémentaires que l'administration fiscale émet en 2021 (mais seulement jusqu'au 15 novembre prochain) sur les bases millésimées 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la taxe sur le foncier bâti. Le gain attendu est évalué à 100 M€.

III. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA VILLE DE BOUZIGUES EN 2022

Synthèse budgétaire du budget principal

Les grandes masses (opérations réelles)³



³ Pour rappel, les opérations financières dites « réelles » sont des flux financiers faisant l'objet d'encaissement pour les recettes et de décaissement pour les dépenses. Les opérations dites d'ordres sont des écritures comptables ne faisant pas l'objet de flux de trésorerie.

En prenant en compte l'ensemble des flux financiers réels et d'ordre, le budget principal s'équilibre à hauteur de 3 003 k€ : 2 276 k€ pour la section de fonctionnement et 727 k€ pour la section d'investissement.

Ce budget principal 2022 réintègre les compétences scolaires, accueil de loisirs et de la restauration scolaire sur le budget principal. En effet, les charges et recettes y afférent étaient auparavant portés par le budget du CCAS, ce qui ne relevait pas de sa compétence. Aussi, toutes les dépenses et recettes ayant trait au scolaire et périscolaire du niveau maternelle et élémentaire seront désormais affectées au Budget Principal.

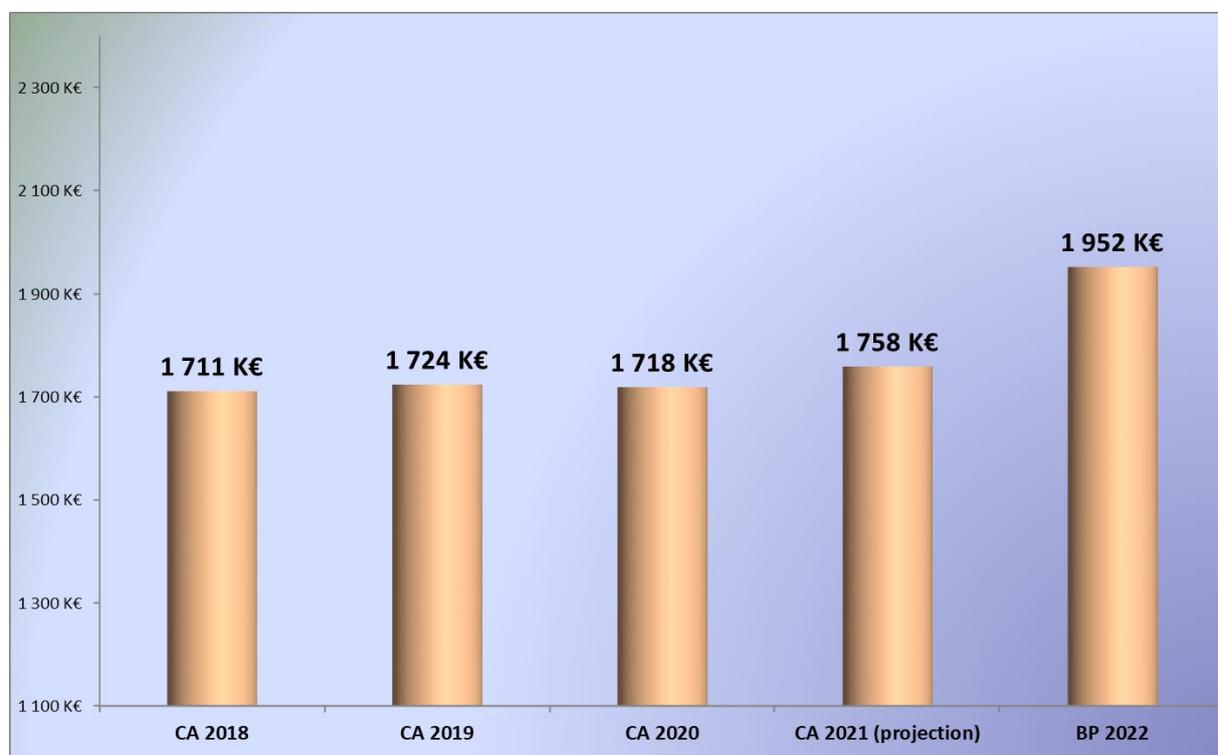
La subvention versée à la crèche à gestion associative « Les Bouzi-loupiots » et l'aide aux aînés continueront à être portés par le budget du CCAS.

A. Section de fonctionnement

1. Les dépenses : 2 277 k€

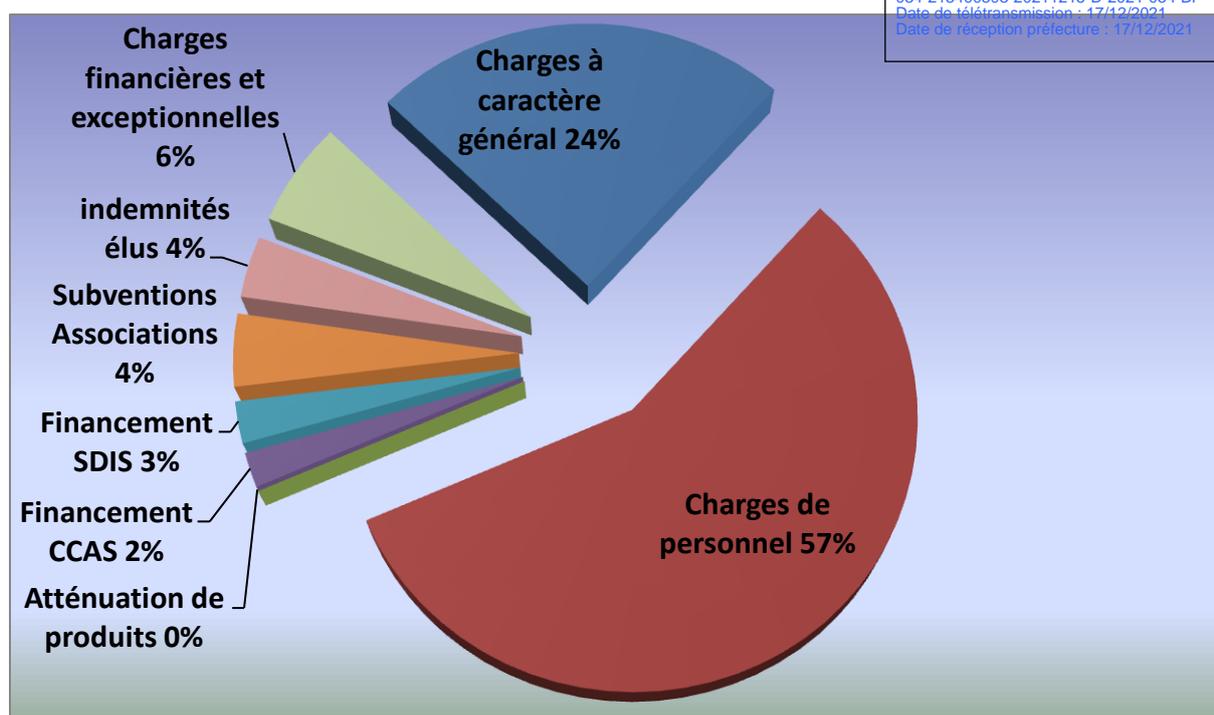
1.1 Dépenses réelles de fonctionnement : 1 952 k€

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2018-2022



Pour l'année 2022, ce budget est caractérisé par une augmentation des charges (+2.7%), qui s'explique par l'intégration des dépenses liées aux écoles, restauration scolaire et accueil de loisirs (soit 185 k€ au total). A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 1 767 k€, soit une évolution de 0.5% par rapport à 2021, illustrant ainsi la volonté de maîtrise des dépenses publiques, compte tenu du contexte économique et de l'inflation attendue.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges de personnel constituent la part prépondérante des dépenses, soit 57 %.

Les charges à caractère général sont évaluées à près de 477 k€ représentant près de 24 % des charges réelles. Rappelons que les charges à caractère général sont constituées des dépenses de fluide (électricité, eau etc.), des prestations de services et des contrats de maintenance et de l'ensemble des dépenses courantes nécessaires à l'action des services.

Les autres charges de gestion courante, notamment les subventions et participations représentent 243 k€ dont 40 k€ versées au CCAS, 48 k€ au SDIS, 30 k€ d'aide au permis de conduire et 28 k€ à l'association en charge de la gestion de la crèche « Les Bouzi-Loupiots ».

1.2 Dépenses d'ordre de fonctionnement : 325 k€

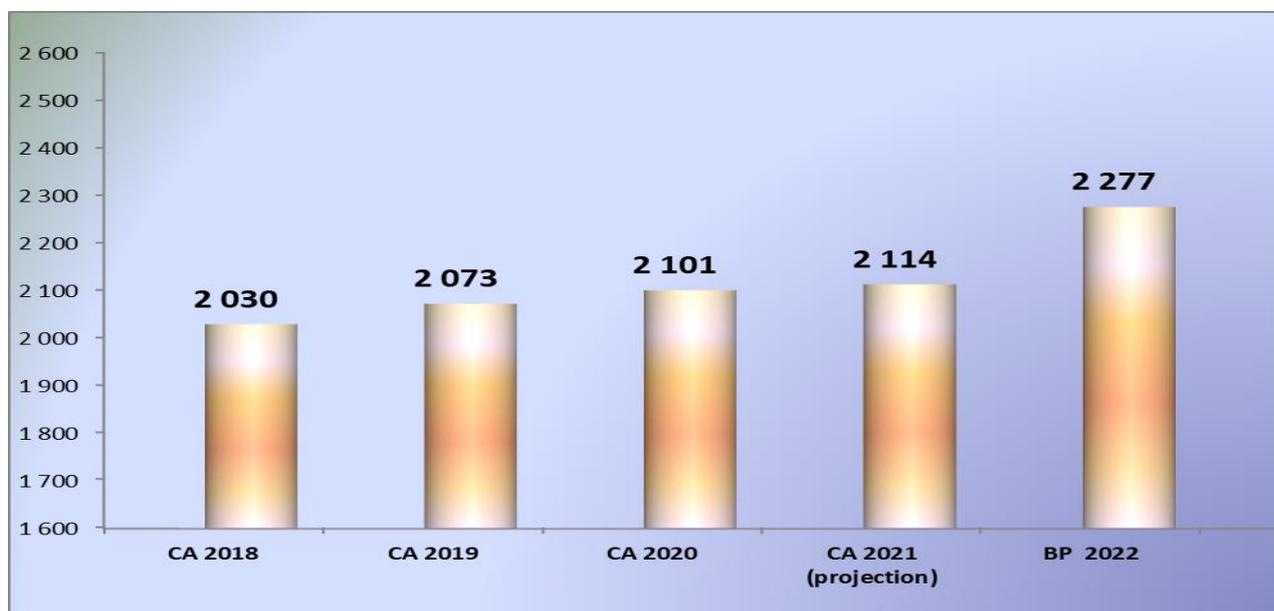
Les dépenses d'ordre de la section sont uniquement constituées du virement à la section d'investissement (chap. 023 pour 325 k€), traduisant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement.

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

2. Les recettes: 2 277 k€

2.1 Recettes réelles de Fonctionnement : 2 277 k€

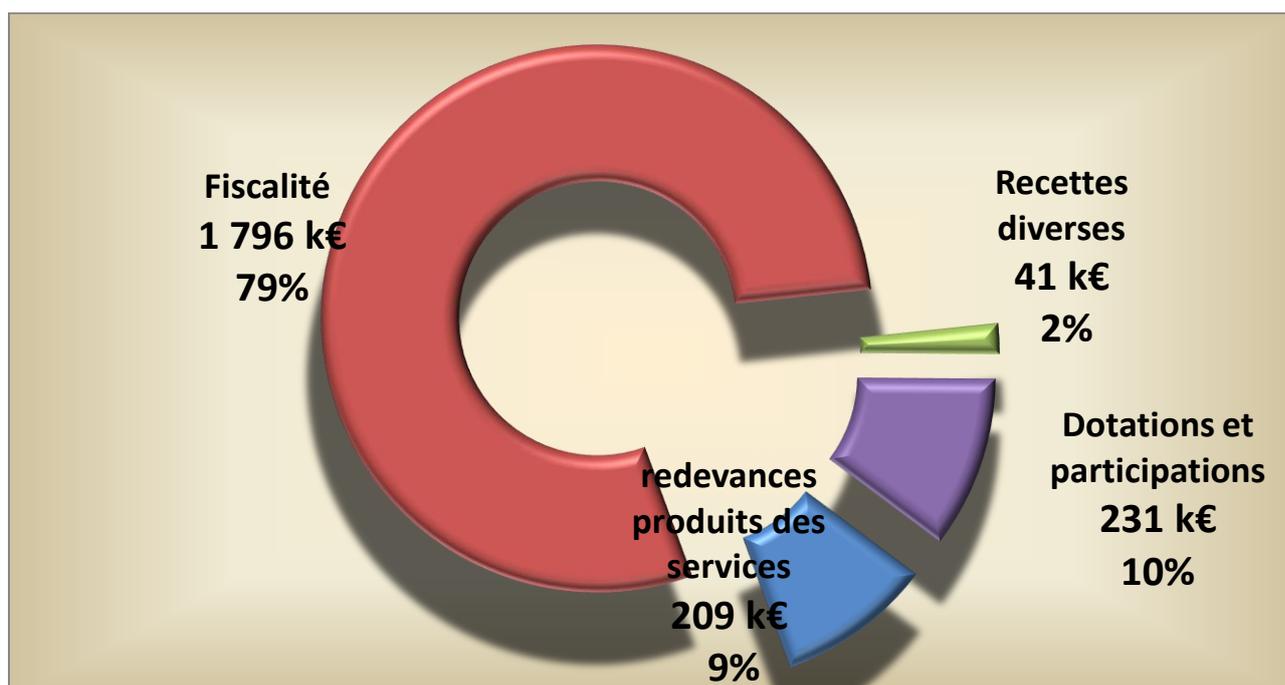
Evolution des recettes de fonctionnement (en k€)



Sur la période 2018-2022, leur évolution annuelle moyenne est évaluée à +2,3 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en forte augmentation au regard du CA 2021 projeté (+7.7 %) : en 2022, la réintégration des services scolaires fait évoluer les recettes à la hausse, du fait de l'apport des subventions CAF et des redevances de restauration scolaire et d'accueil des enfants.

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 (en k€)



Les principales ressources sont constituées par les recettes fiscales (79 %) ~~suivies des dotations et participations~~ (DGF, CAF etc. : 10%), des redevances versées par les usagers (9 %) et des recettes diverses de gestion courante (2%).

La fiscalité communale

Le budget 2022 est basé sur une stabilité des taux d'imposition. Pour rappel, le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) était de 50,67% en 2021 contre 29,22 % en 2020 en raison de la récupération de la part départementale (21,45 %) de TFPB dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Les ressources fiscales devraient évoluer favorablement du fait de la hausse forfaitaire des bases fiscales, évaluée à 2,5% dans le cadre du Budget principal. L'augmentation forfaitaire évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Aussi, le produit de la fiscalité directe, laquelle regroupe les 3 taxes directes locales dont bénéficient les communes suite à la réforme de la taxe d'habitation, est évalué à 1 624 k€.

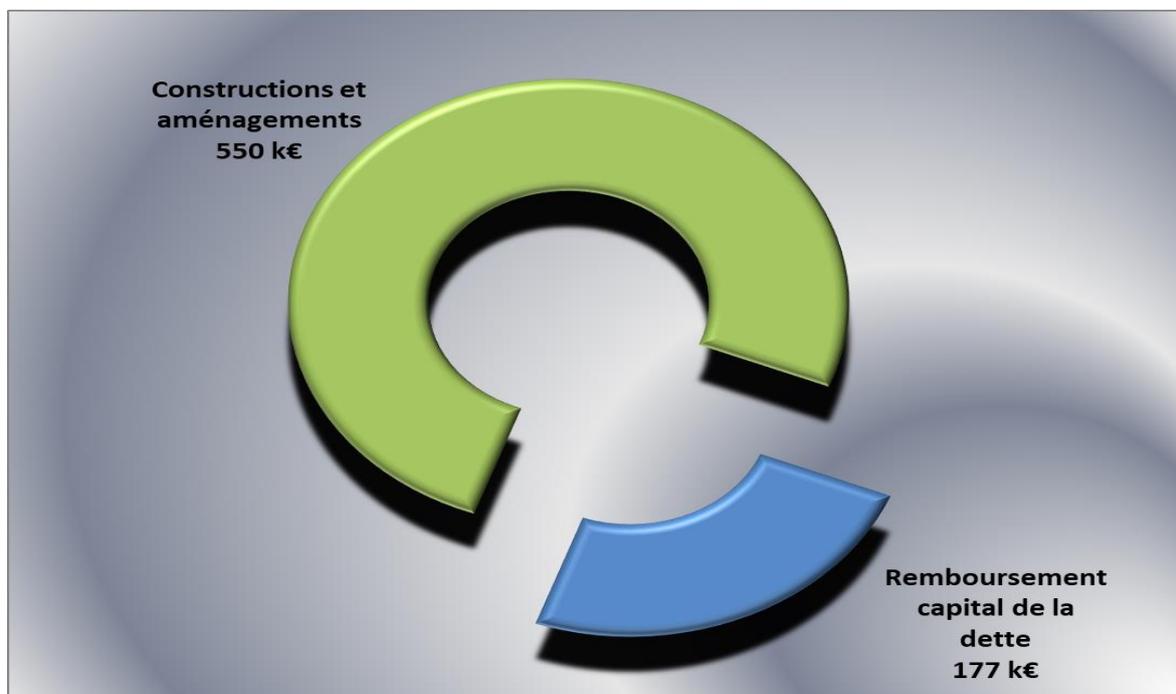
B. Section d'investissement

1. Les dépenses : 727 k€

1.1 Dépenses réelles d'investissement : 727 k€

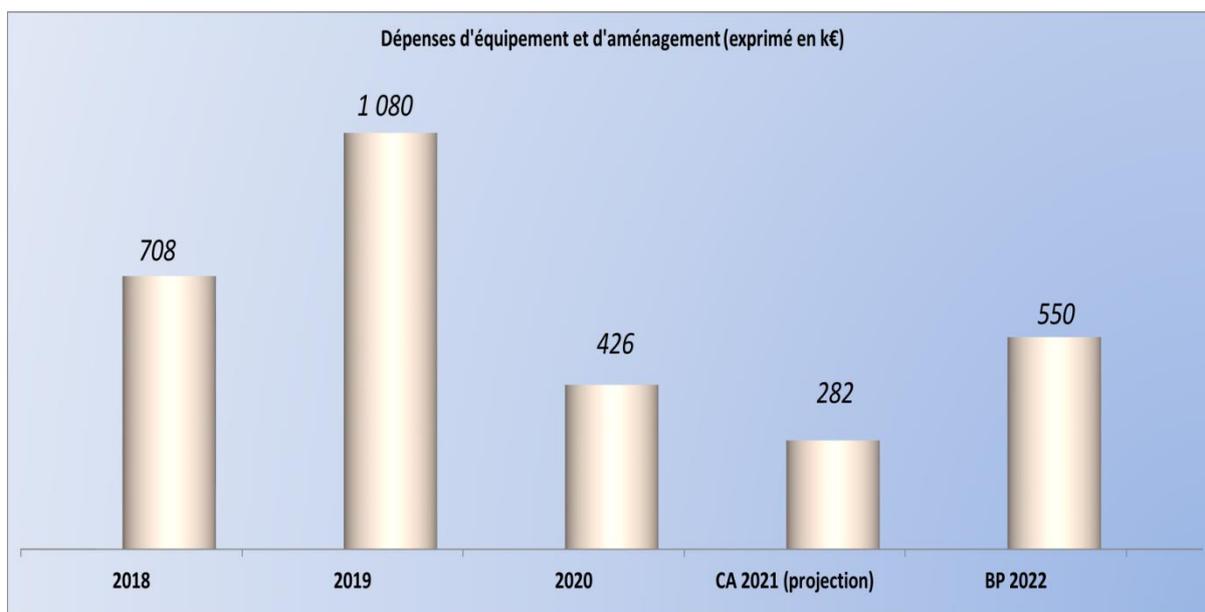
La commune poursuivra son programme d'investissement en 2022 avec près de 550 k€ de dépenses d'investissement programmées.

Répartition 2022 des dépenses réelles d'investissement (en k€)

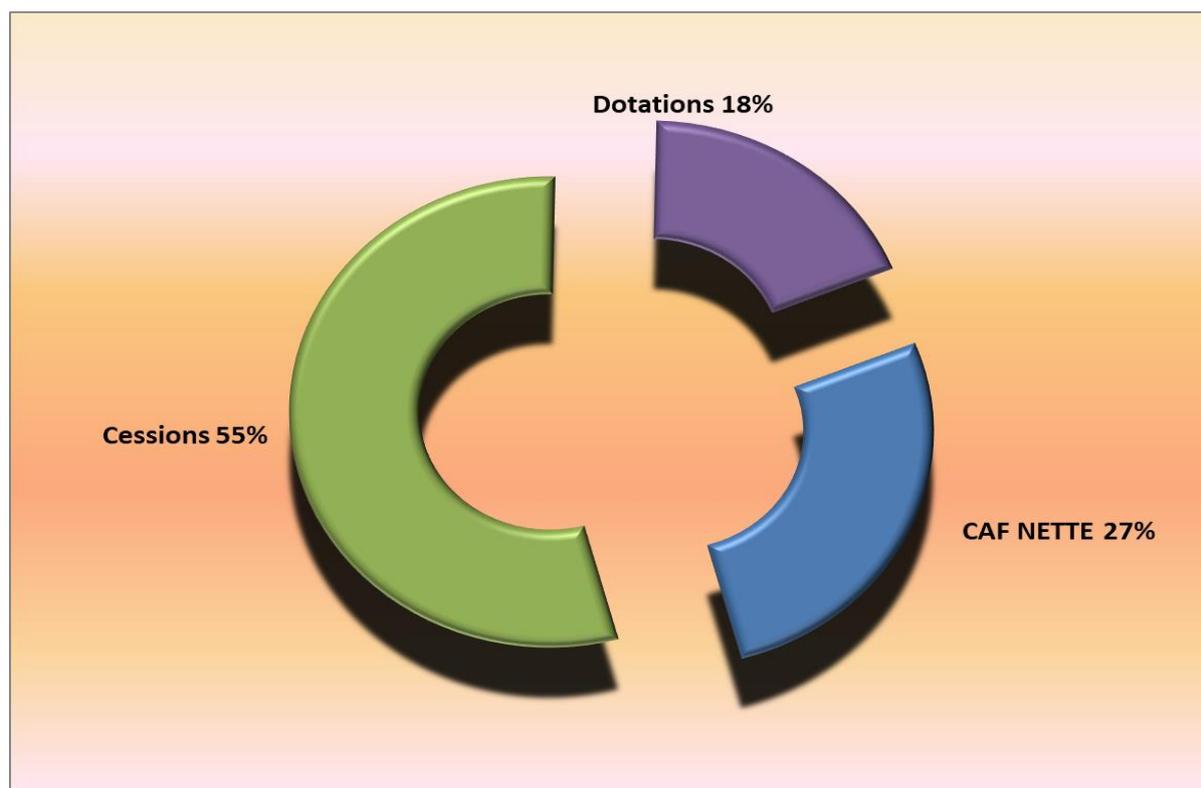


Les dépenses d'équipement constitueront en 2022 le principal poste de dépenses au sein de la section d'investissement, suivi du remboursement du capital de la dette.

Financement des dépenses d'équipement



Répartition 2022 du financement des dépenses d'équipement (en k€)

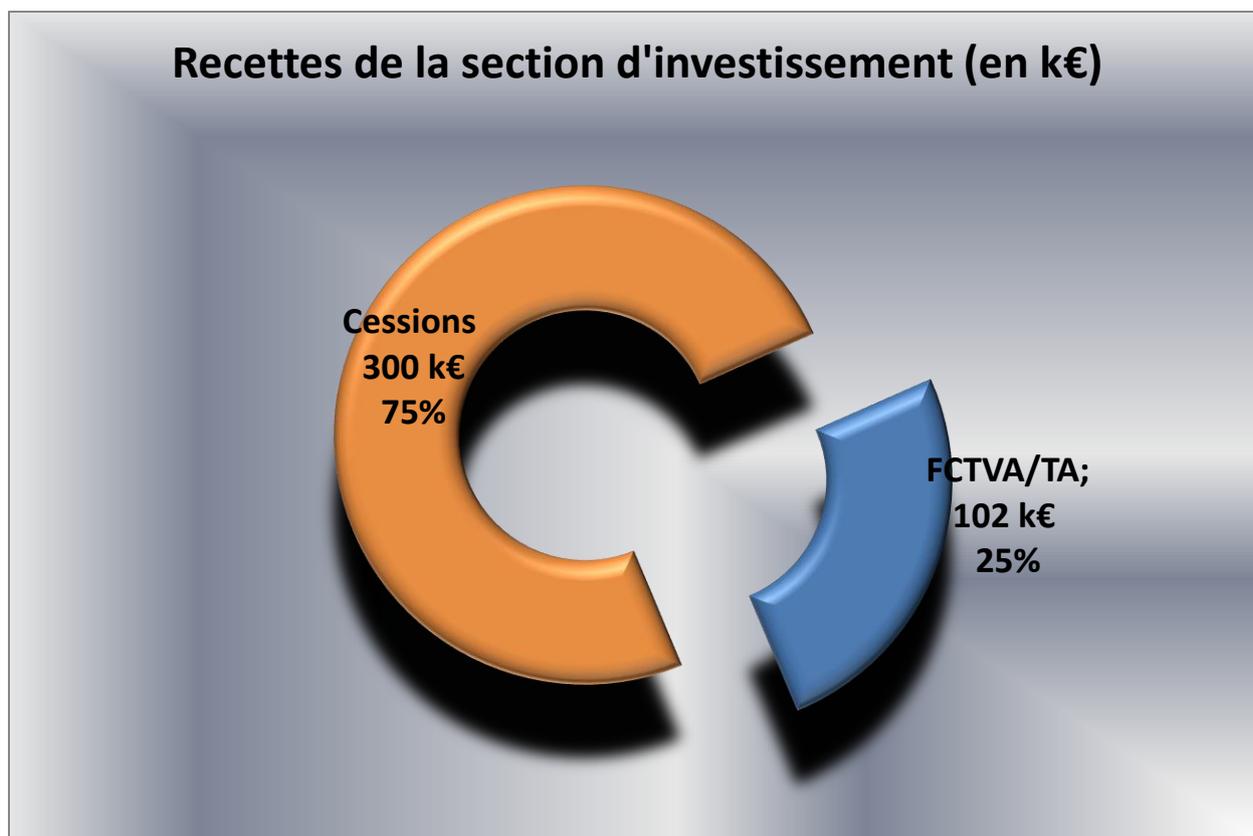


2. Les recettes d'investissement : 727 k€

2.1 Recettes réelles d'investissement : 402 k€

Les principales recettes d'investissement seront constituées en 2022 par la cession d'un terrain et par les dotations et fonds divers d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement).

Répartition des recettes d'investissement en 2022

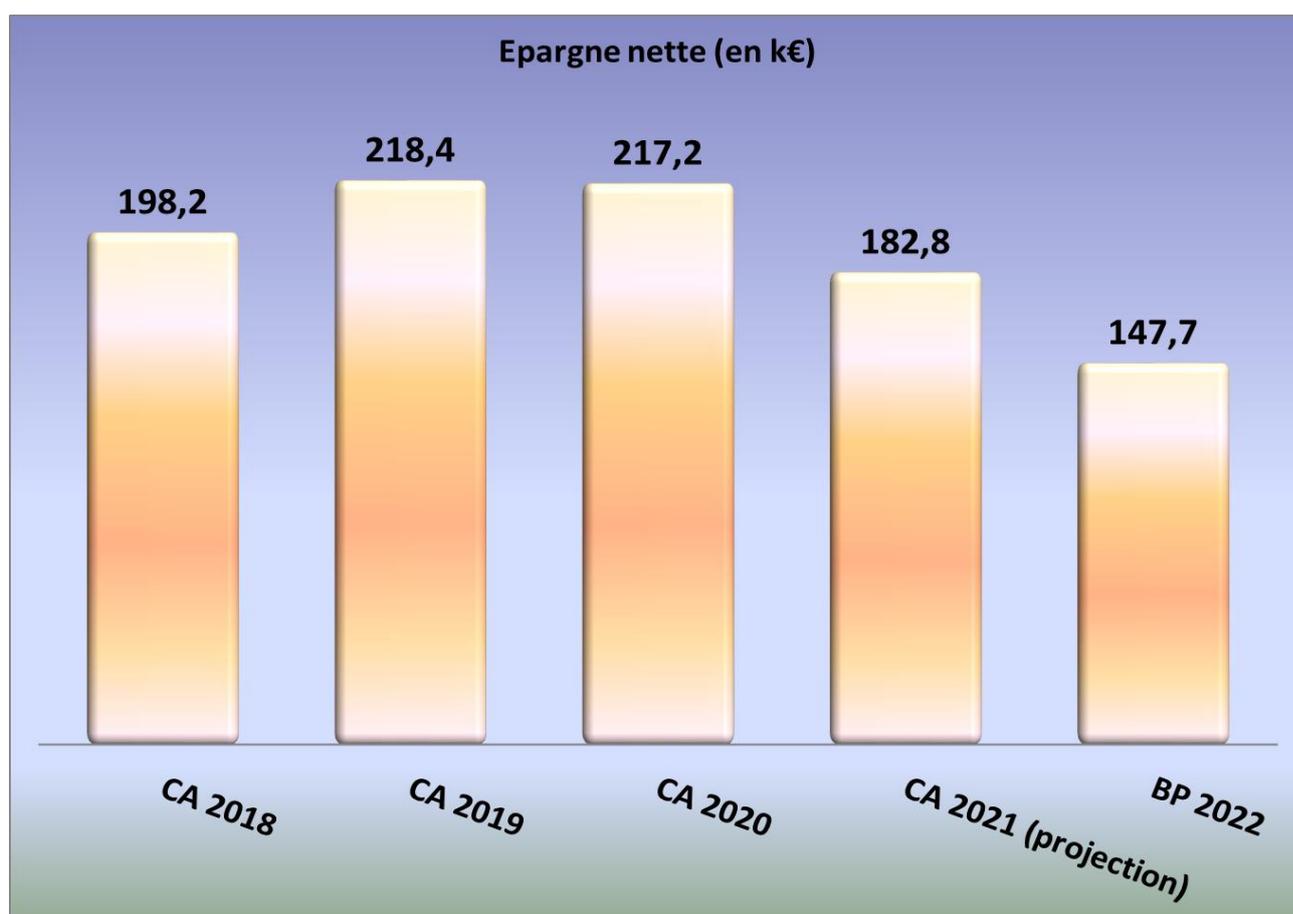


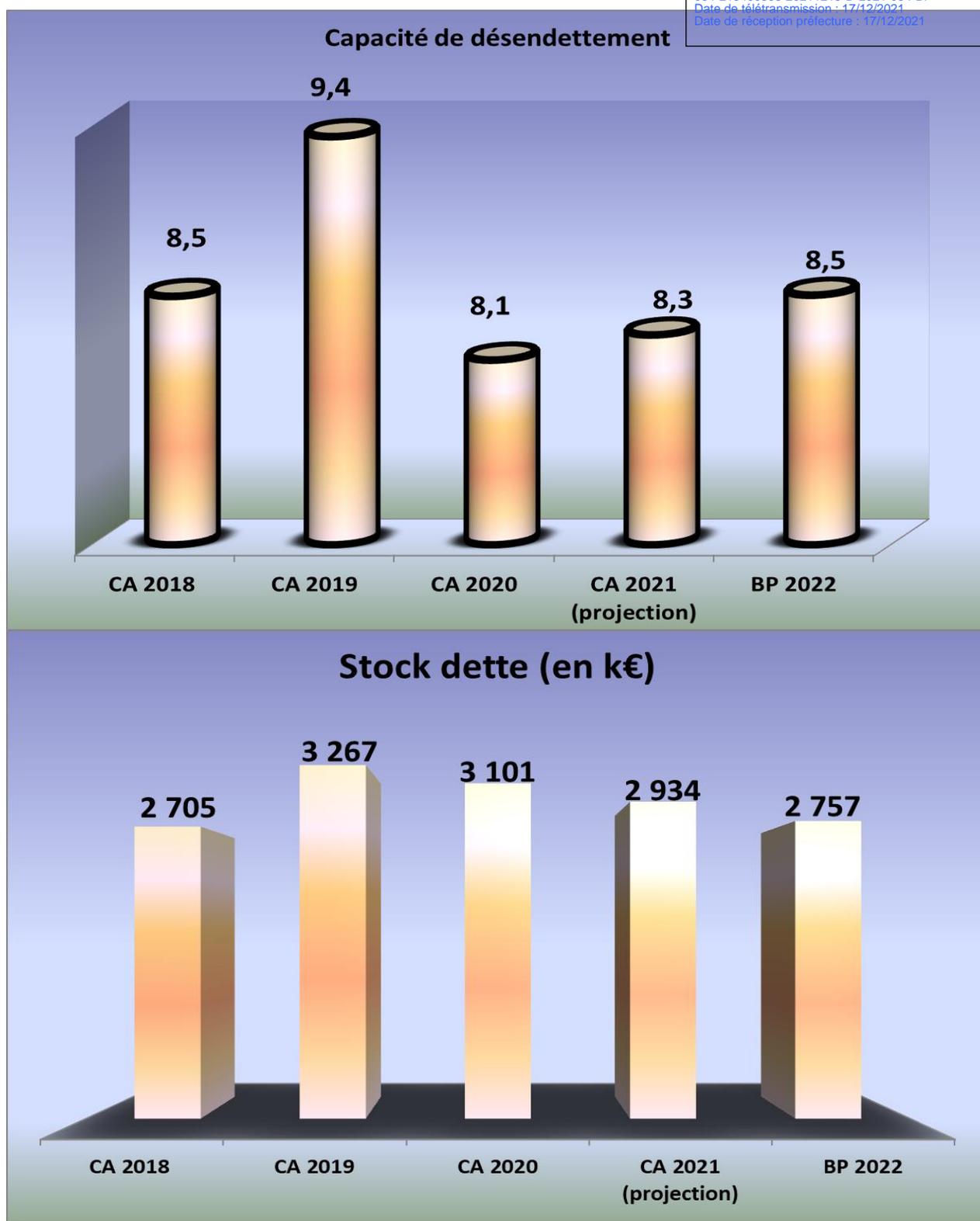
2.2 Recettes d'ordre d'investissement : 325 k€

Les recettes d'ordre de la section sont constituées uniquement du virement à la section d'investissement (chap. 021 pour 325 k€) qui est l'expression de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement, et qui n'entraîne aucun flux positif de trésorerie.

C. Les principaux indicateurs financiers

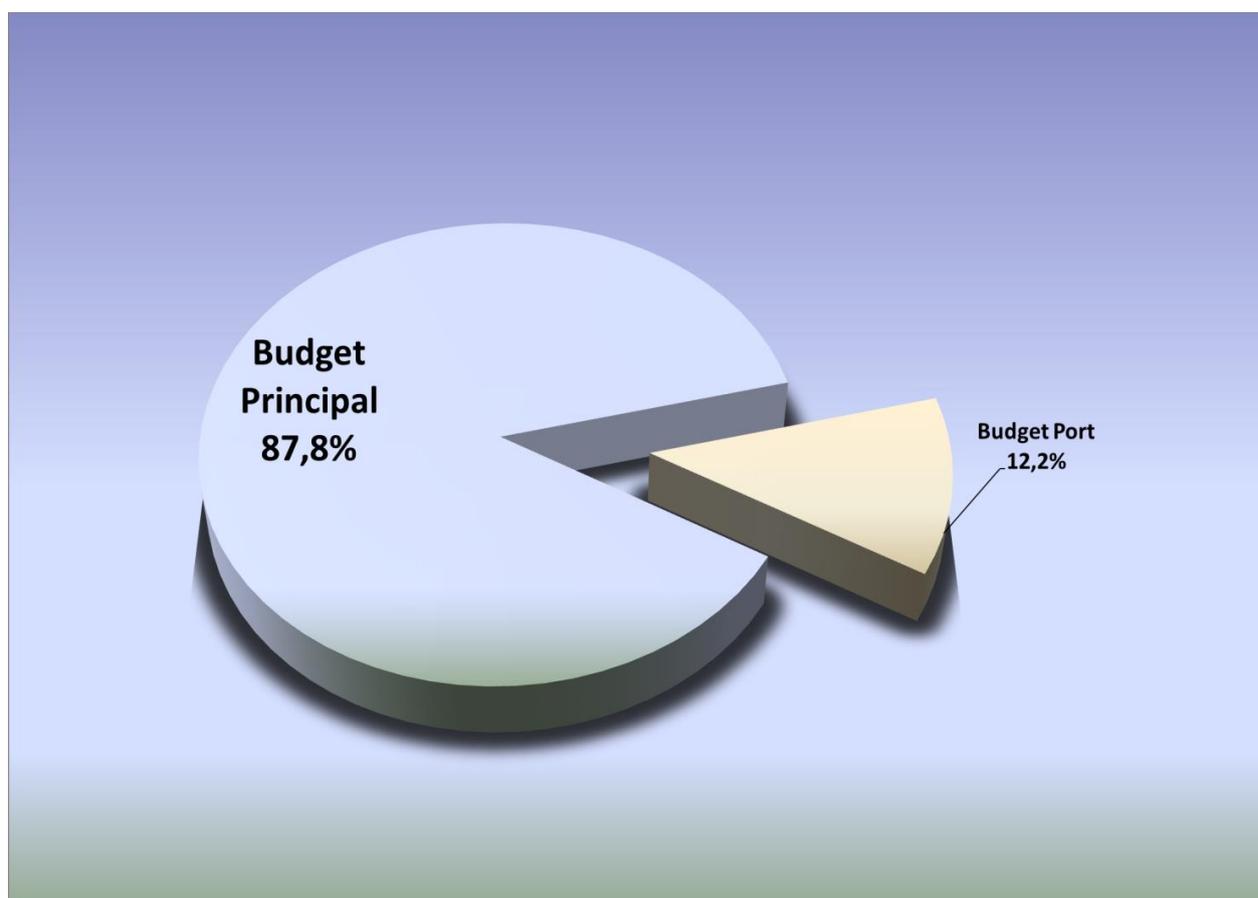
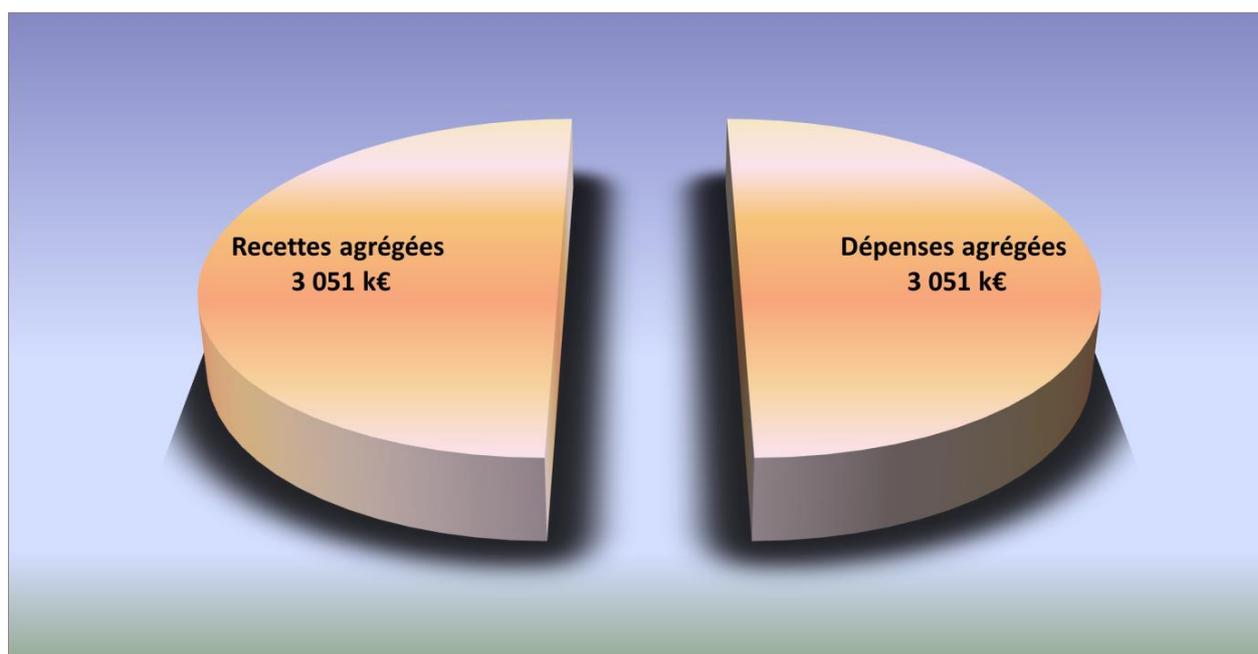
Indicateurs Financiers	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (projection)	BP 2022
Epargne de gestion	316 891	343 284	353 277	351 366	326 700
Epargne brute	318 884	346 107	382 732	355 480	324 700
Epargne nette	198 235	218 362	217 236	182 780	147 700
Résultat consolidé de fin d'exercice	668 711	-34 609	445 441	603 917	0
Variation fonds de roulement	668 711	-703 321	480 051	158 475	-
Mobilisation de l'emprunt	479 240	250 000	900	0	0
Stock de la dette au 31/12/N	2 705 228	3 266 608	3 101 092	2 933 696	2 756 943
Taux d'endettement	133,28%	157,61%	147,59%	138,79%	121,10%
Ratio de désendettement	8,5	9,4	8,1	8,3	8,5





Les principaux indicateurs tels que l'autofinancement net (147,7k€) et la capacité de désendettement (8,5 années) sont à des niveaux satisfaisant, et l'on observe depuis 2019 la décroissance régulière du stock de dette. Il est à noter que la commune ne prévoit pas de nouvel emprunt sur ce budget 2022.

D. **Situation budgétaire agrégée 2022**



Budgets commune de Bouzigues	Dépenses 2022	Recettes 2022	Part relative
Budget Principal	2 678 500	2 678 500	87,81%
Budget Port	372 000	372 000	12,19%
TOTAL GENERAL	3 050 500	3 050 500	100,00%
Principaux indicateurs agrégés			
Période		BP 2022	
Epargne brute (En M€)		376 700	
Epargne nette (En M€)		199 700	
Dette (en M€) (31/12/2022)		2 756 943	
Résultat consolidé (avec résultat antérieur)		0	
Capacité de désendettement (en années)		7,3	

Au 31 décembre 2022, la Commune bénéficierait d'une capacité de désendettement de 7.3 années, tous budgets confondus, pour un autofinancement évalué à 200 k€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 2 756 k€.

La situation financière est saine, pour autant, à l'avenir, l'effort continuera d'être concentré sur l'optimisation de la dépense publique, afin de garantir la capacité d'autofinancement de la commune, et permettre la réalisation des projets d'investissements attendus au cours de la mandature.